Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/L-Andra-a-menti-pour-imposer-l-enfouissement-a

18 décembre 2014

L'Andra a menti pour imposer l'enfouissement à Bure, audience et rassemblement à Nanterre le 5 janvier 2015

Le 5 janvier 2015 à 15h, le Tribunal de grande instance de Nanterre examinera l'assignation en responsabilité pour faute déposée contre l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) par le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations BureStop55, MIRABEL Lorraine Nature Environnement (Mouvement InterAssociatif pour les besoins de l'Environnement en Lorraine), Les Habitants Vigilants du canton de Gondrecourt-le-Château, le CEDRA52 et l'ASODEDRA. L'Andra a délibérément dissimulé l'existence et l'intérêt d'une ressource géothermique à Bure afin de favoriser l'implantation de Cigéo, le site national prévu pour l'enfouissement des déchets radioactifs en profondeur.

Retrouvez ci-dessous l'appel à rassemblement le jour de l'audience et les communiqués de presse des différentes associations.

APPEL À RASSEMBLEMENT

Soyons nombreux à réclamer justice : l'ANDRA doit être condamnée pour avoir dissimulé une ressource renouvelable importante pour l'avenir énergétique de nos territoires.

Amenez avec vous tous les ingrédients pour un après-midi de soutien festif et convivial à la lutte contre l'enfouissement des déchets radioactifs et de soutien à un modèle énergétique plus sobre et renouvelable.

* *Réseau "Sortir du nucléaire", BureStop 55, MIRABEL Lorraine Nature Environnement, Les Habitants Vigilants du canton de Gondrecourt-le-Château, CEDRA 52 et ASODEDRA (88)*

Accueil des militants dès 14h - RDV : 6 rue Pablo Neruda, 92000 NANTERRE

Sur place : Infos et Point presse
Animations spontanées souhaitées (faites-nous en part avant... merci !)
L'audience devrait durer entre 1 et 2 heures, mais si nous ne sommes pas le seul dossier appelé à cette heure, nous ne passerons pas forcément en premier... Il est donc difficile de savoir précisément à quelle heure nous sortirons de l'audience.
Déplacements / Covoiturage - Un document collaboratif centralise les propositions et demandes de covoiturage. Contactez la Maison de la Résistance de Bure : leherissonvengeur@gmail.com ou 03.29.45.41.77.
Le lien covoiturage en toutes lettres : https://www.framacalc.org/8q6k1tnyso

Plus d'infos sur ce dossier et sur l'organisation pour le 05 janvier :
https://www.sortirdunucleaire.org/Bure-potentiel-geothermique
"CIGEO va s'faire enfouir !"

L'Andra a menti pour imposer l'enfouissement à Bure

Communiqué de presse commun du Réseau "Sortir du nucléaire", BureStop55, MIRABEL Lorraine Nature Environnement (Mouvement InterAssociatif pour les besoins de l'Environnement en Lorraine), Les Habitants Vigilants du canton de Gondrecourt-le-Chateau, CEDRA 52 et ASODEDRA - 17 décembre 2014

Potentiel géothermique occulté à Bure : l'Andra assignée en responsabilité pour faute

Audience au TGI de Nanterre le 5 janvier 2015

Le 5 janvier 2015 à 15h, le Tribunal de grande instance de Nanterre examinera l'assignation en responsabilité pour faute déposée contre l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) par le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations BureStop55, MIRABEL Lorraine Nature Environnement (Mouvement InterAssociatif pour les besoins de l'Environnement en Lorraine), Les Habitants Vigilants du canton de Gondrecourt-le-Château, le CEDRA52 et l'ASODEDRA. L'Andra a délibérément dissimulé l'existence et l'intérêt d'une ressource géothermique à Bure afin de favoriser l'implantation de Cigéo, le site national prévu pour l'enfouissement des déchets radioactifs en profondeur.

Un potentiel géothermique caché

Depuis 1994, l'Andra cherche à implanter à Bure (Meuse) un site d'enfouissement de déchets de Haute et Moyenne Activité à vie longue à 500 mètres sous terre. Or selon la Règle fondamentale de sûreté de 1991, confirmée par le Guide de sûreté relatif au stockage définitif de 2008, on ne doit pas enfouir des déchets radioactifs à l'aplomb d'une ressource géothermique présentant un intérêt particulier. Il s'agit en effet de prévenir toute intrusion humaine involontaire dans le site dans les siècles à venir, eu égard à la perte de mémoire "raisonnablement située au-delà de 500 ans", selon la Règle fondamentale de sûreté elle-même. Si la ressource géothermique venait à être exploitée dans plusieurs siècles, une fois le site construit et oublié, les conséquences de la perforation des alvéoles de stockage et, de ce fait, des conteneurs de déchets, seraient gravissimes pour la santé et la sécurité des populations.

En 2008, l'Andra fait alors effectuer un forage profond pour vérifier le potentiel géothermique de la région choisie pour le site d'enfouissement. A l'issue de celui-ci, elle présente comme résultat un débit de 5m3/h. Se focalisant sur ce débit et le comparant aux "150 à 400 m3/h" des grandes

exploitations géothermiques, elle martèle que le potentiel géothermique du site est "faible", "médiocre", sans intérêt, de manière à pouvoir faciliter l'implantation de Cigéo en prétendant respecter les préconisations du Guide de sûreté.

Or, l'analyse du rapport final des opérateurs ayant réalisé les tests a révélé que ceux-ci avaient été effectués en ne respectant ni les bonnes pratiques ni les règles de l'art. Les outils étaient massivement obstrués par de la boue artificielle de forage et des sédiments ; quant au débit maximal de la pompe utilisée, il n'était que de 6m3/h. Enfin, la transmissivité/perméabilité, seul paramètre qui permet d'estimer les débits en production, était bonne, voire très bonne, rendant même possibles des débits de 400m3/h ! Face aux manipulations de l'Andra, les associations ont saisi la justice

A partir des analyses du docteur en géologie Antoine Godinot, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Bure Stop 55, le CEDRA, l'ASODEDRA, Les Habitants Vigilants de Gondrecourt-le-Chateau et MIRABEL LNE ont adressé, le 17 décembre 2012, un courrier de mise en demeure à l'Andra l'enjoignant de s'expliquer sur la dissimulation du potentiel géothermique à Bure. Devant les preuves incontestables apportées par les associations, l'Andra ne peut plus nier l'existence de la ressource géothermique du sous-sol autour de Bure. Mais elle botte maintenant en touche en détournant l'attention, prétendant que celle-ci ne serait pas « exceptionnelle » et n'atteindrait donc pas les critères requis par le Guide de sûreté pour prohiber l'enfouissement.

Le 3 mai 2013, alors qu'allait débuter le débat public sur le projet Cigéo, les associations ont assigné l'Andra en justice, afin qu'elle réponde de ses manipulations. En octobre 2013, une étude réalisée par le cabinet suisse GEOWATT, expert en géothermie, à la demande du CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi) de Bure, a montré clairement qu'il y avait de la géothermie économiquement exploitable sous Bure, venant ainsi confirmer le bien-fondé de l'action en justice des associations.

Alors que l'urgence d'une véritable transition énergétique se fait de plus en plus pressante, l'Andra a choisi de dissimuler une ressource importante en énergie renouvelable pour imposer une installation nucléaire contestée, qui présente des risques énormes pour la santé et la sécurité des populations, voire même un risque d'accident majeur !

Cette affaire sera examinée par le Tribunal de grande instance de Nanterre le 5 janvier 2015, à 15h. Les associations invitent les citoyens à les retrouver devant le tribunal à partir de 14h (6 rue Pablo Neruda), puis à assister, à leurs côtés, à l'audience.

Retrouvez le dossier technique sur le potentiel géothermique de Bure

Explications en vidéo par Antoine Godinot, docteur en géologie

Contacts presse :

- Aspects techniques :

Antoine Godinot (docteur en géologie) - 03 52 45 01 29

- Aspects juridiques :

Etienne Ambroselli (avocat) - 06 09 30 80 67

- Associations :

Romain Virrion (hydrogéologue, Mirabel) - 09 81 98 30 12

- Laura Hameaux (Réseau “Sortir du nucléaire“) – 06 85 23 05 11

Chargée de communication :
Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Retrouvez ce communiqué sur notre site

Déchets nucléaires – Arrêtez d’en produire, surtout ne pas enfouir Ni ici ni ailleurs !

COORDINATION BURESTOP
CONTACTS : Mirabel LNE : 09 81 98 30 12 - Antoine Godinot : 03 52 45 01 29

Notes :
1. Règle fondamentale de sûreté - ASN
2. Avec l’épuisement du pétrole et du gaz, les ressources géothermiques en profondeur (>1000 mètres) sont de plus en plus précieuses pour le futur. En France, elles sont déjà exploitées par exemple dans le bassin parisien (exploitation de type BE : basse énergie) où elles chauffent environ 180 000 équivalents logements (cf. https://www.brgm.fr/projets/gestion-...
3. Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
4. ZIRA, Zone d’Intérêt pour la Reconnaissance Approfondie
5. cigéo, Centre Industriel de stockage géologique pour les déchets radioactifs de moyenne et haute activité
6. https://www.sortirdunucleaire.org/ar...

A consulter :

- Tract A4 recto verso - coordination BURESTOP, 17/11/2014 : Géothermie à Bure, l’IRSN prend-t’elle position au GRÈS du vent ?
- Synthèse des commentaires sur la présentation de l’IRSN d’Avril 2014 (MIRABEL LNE)
- Dossier géothermie association Burestop

Le scandale de BURE au tribunal

Communiqué du CEDRA, 16 Décembre 2014

Lundi 5 Janvier au TGI de Nanterre – 15 H

L’ANDRA, agence publique promoteur de l’enfouissement des déchets nucléaires à BURE (Lorraine/Champagne), assignée « en responsabilité pour faute » par 5 associations locales * et le Réseau sortir du nucléaire

Si vous vouliez vous débarrasser d’une bombe, vous iriez, vous, l’enterrer dans votre jardin où on dit qu’il y a un trésor ?

Non bien sûr, de peur que vos descendants, ayant oublié la bombe mais pas le trésor, se mettent à creuser à la recherche de celui-ci. Question de simple bon sens.

Exactement ce qui guida la réflexion de l’Etat quand il décida de se débarrasser des pires déchets du nucléaire en les enfouissant.

OK pour l'enfouissement, dit-il, mais surtout pas dans un endroit où le sous-sol pourrait recéler des richesses, comme des pierres précieuses, des métaux rares, du pétrole, du charbon, du gaz de schiste, de l'eau chaude… afin d'éviter, justement, que les générations à venir n'aillent creuser là. Et l'Etat édicta (début des années 90) une « Règle fondamentale de sûreté » en ce sens (RFS.III.2f).

Quelques années plus tard, le village de BURE fut ciblé pour le projet de poubelle nucléaire souterraine (début 1994). Au vu de la RFS, c'est donc que le sous-sol choisi était sans intérêt aucun…

Les 3 mousquetaires

Fin 2002, feu André MOUROT (géophysicien, du CEDRA) jetait un énorme pavé dans la mare en découvrant et en dévoilant que le sous-sol local/régional était gorgé d'eau chaude, si utile en exploitation énergétique propre (la « géothermie »). Epaulé par Antoine GODINOT (docteur en géologie), Jean-Marc FLEURY (de l'AEMHM-EODRA, association des élus opposés à l'enfouissement) et Michel MARIE (du CEDRA), et rejoints par d'autres depuis, « l'affaire géothermie » allait connaître 12 ans durant des rebondissements rocambolesques.

A présent, la ressource géothermique est avérée, notamment par une récente étude indépendante dont les associatifs sont à l'origine, avérée alors que cette réalité avait été longtemps tue puis ensuite niée, tant par le promoteur (Andra) que par les organismes de surveillance (Irsn, Asn, Cne, Opecst, Hctisn, Anccli…)

« République exemplaire » ?

« L'affaire géothermie » amène à découvrir que la loi du 28 juin 2006 a été votée par des députés et des sénateurs à qui on avait escamoté une partie des données sur la géologie du secteur. Or c'est cette loi qui a donné le feu vert à l'enfouissement à Bure ! Une loi ô combien caduque, donc

De même, alors que cela était réclamé depuis des années, l'unique forage profond (seul à même de reconnaître les caractéristiques géothermiques) a été commandité par l'Andra…. après le vote de la loi ! Et il fallut les compétences et la ténacité du géologue A.Godinot pour découvrir que ce - fort coûteux - forage a été mené de telle manière qu'une grande partie de ses investigations… ne sont pas exploitables ! Curieux, vraiment

12 ans pour que la vérité éclate, douze années de manœuvres, de mensonges, de mutisme de ceux qui « auraient dû dire » (mutisme ou pire ?)

On attend sanctions envers ceux qui n'ont rien voulu voir et ceux qui ont couvert
On attend l'annonce par le gouvernement d'un arrêt de cigéo et d'un vrai débat sur une gestion sérieuse des déchets du nucléaire.

* *ASODEDRA – BURESTOP 55 – CEDRA 52 – Habitants VIGILANTS du canton de Gondrecourt – MIRABEL LNE*

Projet Cigéo et géothermie à Bure… Une affaire brûlante !

Désormais, du BRGM à l'IRSN, tout le monde est d'accord : il y a bien une ressource géothermique importante sous Bure ! Pourtant, l'absence de ressource géothermique d'intérêt particulier est un critère fondamental de sûreté pour le choix du site du projet d'enfouissement des déchets nucléaires (projet CIGEO).

Communiqué de presse de la coordination Burestop, 16 décembre 2014

Une ressource géothermique enfin avérée qui remet les choix en cause
Désormais, du BRGM (1) à l'IRSN (2), tout le monde est d'accord : il y a bien une ressource géothermique importante sous Bure ! Pourtant, l'absence de ressource géothermique d'intérêt particulier est un critère fondamental de sûreté (3) pour le choix du site du projet d'enfouissement des déchets nucléaires (projet CIGEO).

Le catastrophique forage 'EST433' en 2008
Le forage 'EST433' réalisé en 2008 avait pour objectif de caractériser un gros aquifère et son potentiel géothermique dans le sous-sol de Bure. Dans le cahier des charges, l'Andra (4) avait imposé de laisser en trou nu (sans tubage de protection) un épais ensemble argileux friable qui présentait des zones caves et des instabilités de parois. Un colmatage inhabituel provoqué par de la boue et des sédiments a été constaté dès le début des tests. De très nombreux dysfonctionnements en découlent : coincement d'une sonde, comblement prématuré du forage par des fines d'argiles, abandon des tests de longue durée et de toute mesures fiables de température et de salinité.
Dans son compte rendu, l'Andra a minimisé ces dysfonctionnement et a donné une interprétation erronée des résultats pour conclure à l'absence de potentiel géothermique.
Six associations (5) ont dénoncé cette affaire. Une audience est prévue le 05 janvier 2015 à 15h au tribunal de Nanterre.

Salinité dans les grès du Trias, un échantillonnage douteux
La salinité est un paramètre important notamment pour comprendre le fonctionnement des aquifères à l'échelle régionale, ce qui est essentiel dans le cadre du projet cigéo.
La confusion règne sur cette salinité qui, suivant les sources, oscille entre 20 et 180 g/l(6).

- Prélèvement de la saumure lors du forage 'EST433', ce qui était prévu : Afin d'obtenir des fluides les plus représentatifs possibles de la formation géologique, des pompages d'une durée d'une semaine étaient prévus dans le cahier des charges. Le suivi de la qualité du fluide et de son conditionnement devaient être strictement encadrés.

- Prélèvement de la saumure lors du forage 'EST433', ce qui s'est fait : Rien de tout cela n'a eu lieu. Lors du test de pompage n°2, sur une durée d'environ 8h, 35m3 de fluide ont été récupérés. Cette saumure a du traverser le manteau de boue de forage du pourtour de la crépine puis passer dans la crépine « remplie de boue solide jusqu'à proximité de son sommet » pour ensuite être conditionnée dans d'obscures conditions.

Des éléments erronés glissent d'un service de l'État à un autre
Le CLIS (7) de Bure a demandé une expertise au BRGM. Présentée le 17/11/14 en assemblée générale, cette expertise récapitule les nombreux travaux qui, entre 1976 et 2008, montrent l'intérêt indéniable du potentiel géothermique du sous-sol de Bure.
Cependant, ce rapport donne une description erronée de la façon dont les tests du forage 'EST433' ont été réalisés :
En premier lieu, ce rapport valide les résultats du test n°1 alors que ce test n'est pas interprétable (8).
Mais plus grave, le texte « BRGM » avance que le test n°2 aurait été un 'slug test', c'est à dire un test qui n'utilise pas de pompe (9). Ainsi, il sous-entend que la saumure aurait été prélevée ultérieurement.
Pourtant, le contrôleur du maître d'œuvre du forage (8) s'étonne que le 'slug test' prévu lors du test n°2 ait été omis. Il n'y a jamais eu de 'slug test' pour le test n°2. Ce test était bel et bien un test de pompage durant lequel le prélèvement de 35m3 de saumure a été effectué dans les conditions déplorables décrites plus haut.

Nous recommandons de demander au CLIS de Bure le rapport des opérateurs de ces tests qui décrit

ces opérations.
Cette affirmation erronée de l'absence de pompe pour l'un des tests figurait dans une publication antérieure de l'Andra (10) et a donc "glissé" d'un service de l'État à un autre...

Mais ce sont des « responsables » qui glissent d'un service de l'État à un autre !
En réalité les géothermiciens professionnels du BRGM ne disent rien sur des tests hydrauliques dont ils avaient été exclus aussi bien lors de leur conception que de leur réalisation par l'Andra et opérateurs privés. Le texte « BRGM » renvoie à un tableau intitulé de manière erronée : « tableau-résultat des deux slug-tests (Andra) ». Il ne fait donc que citer l'Andra.
Il y a eu justement des nouveaux arrivants au BRGM depuis ces tests. Patrick Landais (ancien Directeur du CREGU Société civile Areva-Total), actuel Directeur scientifique du BRGM, a été 12 ans le grand Directeur scientifique de l'Andra notamment lors de la conception et la réalisation de ce forage EST433. De même, l'hydrogéologue de l'Andra qui donnait les ordres lors de ces tests du forage EST433, Georges Vigneron, est lui aussi maintenant au BRGM...

Un nouveau forage est nécessaire
Si le test de pompage n°2 nous donne des informations incontestables sur les capacités de production de la ressource géothermique de Bure, au moins équivalentes à celles des exploitations du Dogger Parisien(11), les dysfonctionnements notables du forage 'EST433' empêchent de caractériser précisément la ressource géothermique (température, salinité).
Ainsi, un nouveau forage doit être envisagé et mis en œuvre de manière impartiale et indépendante afin de caractériser précisément la ressource du Trias et du Permien sous Bure. En attendant, cette question fondamentale de sûreté et toutes les interrogations qu'elle soulève devraient suffire à elles seules à stopper tout avancement du projet CIGEO et à annuler le projet

CONTACTS :
Mirabel LNE : 09 81 98 30 12
Antoine Godinot : 03 52 45 01 29

Notes :
1. Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
2. Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
3. Règle fondamentale de sûreté ASN (Autorité de sûreté Nucléaire)
4. Agence National pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA)
5. https://www.sortirdunucleaire.org/article28661
6. https://pandor.at/p/fichiers/synthese_geothermie_IRSN_2014.pdf, salinité p.5
7. Comité Local d'Information et de Surveillance
8. Rapport de Contrôle scientifique - tests entre obturateurs EST433 Trias - pour le Maitre d'œuvre Egis-géotechnique, 24/07/08
9. https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-63598-FR.pdf, « slug-tests », p. 18 et tab. 2 p. 20 et p. 31
10. Landrein, Ph. - Vigneron, G. - Delay, J. - Lebon, P. - Pagel, M. 2013, « Lithologie, hydrodynamisme et thermicité dans le système recoupé par les forages Andra de Montiers-sur-Saulx (Meuse) »
11. https://www.brgm.fr/projets/gestion-ressource-geothermique-dogger-ile-france

Géothermie avérée sous BURE… L'enfouissement des déchets nucléaires dans Cigéo serait illégal et risqué !

Communiqué de presse de la Coordination Burestop, 9 décembre 2014

L’Andra a « oublié » de se mettre en conformité avec les exigences de l’ASN et c’est grave
Dès 1980, l’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a défini des critères officiels pour choisir un lieu pour l’enfouissement des déchets nucléaires qui puisse garantir la « sûreté nucléaire » pour les centaines de milliers d’années pendant lesquelles ces déchets restent dangereux. Ces critères officiels stipulent notamment qu’il ne faut pas se mettre au dessus d’une ressource géothermique dite « d’intérêt particulier » (1).

En effet, quand on aura oublié l’existence de ces déchets nucléaires enfouis, il ne faudrait pas qu’un jour futur des personnes aillent forer le sous-sol pour exploiter cette ressource énergétique propre (2). Ces personnes risqueraient alors de tomber nez à nez avec les déchets radioactifs et de provoquer des dégâts irrémédiables et incontrôlables sur le monde du vivant.

Fait inquiétant, en dépit des rapports de géologie appliquée existants qui indiquaient un bon potentiel géothermique depuis les années 1980, un forage profond n’a été réalisé à Bure qu’en 2008 pour voir si la ressource existait. Le « laboratoire » y a été autorisé bien avant, en… 1999.
En recoupant les différentes études depuis 1980, il apparaît pourtant clairement que cette ressource est optimale -production de chaleur, voire d’électricité- juste en dessous du lieu actuellement choisi.

Eau chaude sous BURE : l’IRSN change d’avis et adapte - dangereusement- son discours aux événements
En 2009, l’IRSN (3), organisme officiel de recherche de l’État en matière de sûreté nucléaire, concluait : « le forage traversant le Trias réalisé au centre de la zone permet de confirmer l’absence de potentiel géothermique exploitable à son aplomb. »

La validation par l’État en 2010 de la ZIRA (4), cette zone choisie pour installer un centre d’enfouissement (Cigéo) (5) repose sur cet avis de l’IRSN. Entre 2010 et 2013, de nouvelles expertises scientifiques sont venues pourtant contredire cet avis.
En 2013, l’IRSN revient sur ses affirmations : « la formation argilo-gréseuse du Trias inférieur présente donc un potentiel géothermique. Celui-ci pourrait être compatible avec une exploitation de type BE(2). Ce type d’exploitation est associé à des usages permettant une valorisation directe de la chaleur, par exemple dans des réseaux de chauffage urbains. », des serres agricoles, etc…

Alors, Cigéo n’a rien à faire à BURE ?
Les faits sont là. L’avis de l’IRSN qui a servi à la validation de la « ZIRA » par l’État est techniquement erroné.
L’État doit donc revenir sur cette validation et stopper le projet CIGEO(5). Même si la ressource géothermique est désormais avérée, de nombreuses incertitudes persistent encore. Température, salinité, épaisseur exploitable et possibilité de haute énergie plus profonde (Permien) sont encore mal déterminées et doivent être étudiés. En effet, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés lors du forage géothermique réalisé en 2008. Les résultats et la présentation qui en a été faite pour conclure à l’absence de ressource – désormais démentie - posent aussi de nombreuses interrogations.

L’Andra mise en demeure de s’expliquer
Toutes ces questions font actuellement l’objet d’un recours des associations(6) qui demandent que la faute de l’ANDRA soit reconnue dans cette affaire.
Le 5 janvier 2015, au Tribunal de Nanterre, sera jugée la plainte des associations. Un appel est lancé pour aller soutenir celles-ci : + d’infos à venir.